

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 143 du 28 août 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

#### **DÉCISION 406258/ARM/DC DIRISI**

portant dissolution du centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Châlons-en-Champagne.

Du 01 juillet 2019

## DÉCISION 406258/ARM/DC DIRISI portant dissolution du centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense Châlons-en-Champagne.

Du 01 juillet 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 7 2 7 5

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2.](#)

Référence de publication :

---

Pour le ministre des armées :

Vu le [code de la défense](#), notamment les articles R.3232-21 à 3232-29 ;

Vu [l'Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [l'Instruction N° 401357/DEF/DIRISI/DIR du 10 mars 2015 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des directions interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information locales.](#)

Décide :

### Art. 1er.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) Châlons-en-Champagne, mentionné au point 4. de l'instruction susvisée, rattaché à la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense - Metz, est dissout.

### Art. 2.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,*

Jean-Marc LATAPY.